



## COMMUNE DE ROUVRES (28260)

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :  
En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 15

Le 28 avril 2026, le Conseil municipal de la Commune de ROUVRES (28260) s'est réuni Salle du conseil municipal en Mairie sous la présidence de Nathalie MILWARD, Maire, suivant convocation transmise le mardi 14 avril 2026 par voie dématérialisée.

**En présence de :** CHESNEL Cyril, COZON Valentine, DEKIEN Patrice, FERRIÉ Thierry, LARGILLIÈRE Danielle, LEBON Christophe, LEFÈVRE Lucie, MENNESSON Odile, MILWARD Nathalie, PEROT-BIAS Sylvie, PICHOT Raymond, PONSARDIN Catherine, ROUILLARD Albert, VINCENT Christiane

**Excusé ayant donné procuration :** MAUFRAIS Aurélien à ROUILLARD Albert

**Secrétaire de séance :** ROUILLARD Albert

### 2026-019 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025

**Rapporteur :** MILWARD Nathalie

VU les articles L. 2311-5 et R. 2311-11 du Code général des collectivités territoriales relatifs à l'affectation du résultat de fonctionnement des communes ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes ;

VU le compte financier unique de l'exercice (CFU) 2025, approuvé par délibération en date du 28 avril 2026, faisant apparaître les résultats suivants pour le budget principal :

- Excédent de fonctionnement de l'exercice 2025 du budget principal, d'un montant de 475 442,47euros, comme suit :
  - Affectation au compte 1068 « Déficit de fonctionnement capitalisé » pour un montant de 79 160,49 euros ;
  - Report au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » pour le solde, soit 396 281,98 euros.

CONSIDÉRANT que seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif doit faire l'objet d'une affectation par décision de l'assemblée délibérante ;

CONSIDÉRANT que le CFU 2025 du budget principal fait apparaître un excédent de fonctionnement de 475 442,47euros ;

CONSIDÉRANT le besoin de financement de la section d'investissement tel qu'il ressort du CFU 2025, s'élevant à 79 160,49 euros ;

CONSIDÉRANT la nécessité de couvrir ce besoin de financement tout en préservant l'équilibre financier de la commune ;

DÉCIDE :

D'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement de l'exercice 2025 du budget principal, d'un montant de 475 442,47euros, comme suit :

- Affectation au compte 1068 « Déficit de fonctionnement capitalisé » pour un montant de 79 160,49 euros ;
- Report au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » pour le solde, soit 396 281,98 euros.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 28 avril 2026

Le président de séance,  
Nathalie MILWARD, Maire



Le secrétaire de séance,  
Albert ROUILLARD, 1er Adjoint